

MAIRIE de LE PRADET
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du Conseil Municipal
de la Commune de LE PRADET

SEANCE DU 8 OCTOBRE 2015

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	31

N° 15-DCM-DGS-103

L'AN DEUX MILLE QUINZE & LE 8 OCTOBRE à QUATORZE heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Hervé STASSINOS, MAIRE.

Date de convocation du Conseil Municipal : 2 Octobre 2015

OBJET DE LA DELIBERATION : PASSATION D'UN AVENANT A LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE L'ACTIVITE CINEMATOGRAPHIQUE DE L'ESPACE DES ARTS

PRESENTS : Mmes et MM. Hervé STASSINOS – Christian GARNIER – Valérie RIALLAND – Lionel RIQUELME – Josiane SICCARDI – Cécile GOMEZ – Jean-François PLANES – Bérénice BONNAL – Jean-Michel PEYRATOUT – Daniel DUVOUX – Daniel VESSEREAU – Paul MOUROT – Jean-Claude VEGA – Bénédicte LE MOIGNE – Denis CHAMBI – Valérie AUBRY – Jean-Marc ILLICH – Gaëlle REBEC – Céline PRATI-AIGUIER – Magali VINCENT – Dominique ROLLAND – Marie-Paule DELAROCQUE – Yves PARENT – Nicole VACCA – Bernard PEZERY – Frédéric FIORE – Stéphane BELTRA

POUVOIRS : Pascal CAMPENS à Bérénice BONNAL
Agnès BIASUTTO à Cécile GOMEZ
Michel LUCIANI à Valérie RIALLAND
Jennifer DELI à Nicole VACCA

ABSENTS : Viviane TIAR – Pierre-Laurent CHABLE

SECRETAIRE de SEANCE : Magali VINCENT

=====

Mme Valérie RIALLAND, Adjointe au Maire, donne lecture de l'exposé suivant :

Considérant la Délégation de Service Public relative à la gestion et à l'exploitation de l'activité cinématographique de l'Espace des Arts, attribué à la Fédération des Œuvres Laïques du Var via Ciné 83, prenant fin le 31 décembre 2015,

Considérant la nécessité de procéder à une nouvelle attribution de cette DSP,

Considérant la volonté municipale de réfléchir à de nouvelles dispositions sur cette activité et de préparer au mieux les modifications nécessaires à un changement et une reprise de l'activité cinéma,

Considérant la volonté municipale d'assurer la continuité du service public existant,

Considérant l'avis favorable rendu par la Commission de délégation du service public, réunie le 20 août 2015,

Considérant l'article L 1411-2 du Code général de collectivités publiques

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter la souscription d'un avenant avec le délégataire FOL du Var – Ciné 83, prolongeant la DSP actuellement en cours pour une durée d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2016, sous réserve des conditions émises par la Commission de délégation du service public,

Par conséquent il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- Approuver l'avenant 2 ci-joint prolongeant la dite DSP
- Autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant

L'exposé mis aux voix est adopté à l'UNANIMITÉ

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

Signé : Le Maire, Hervé STASSINOS

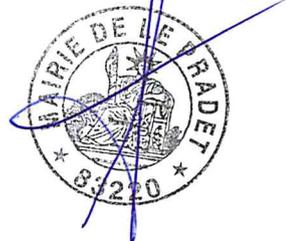
Acte exécutoire en application
de l'article 2 de la loi du 2 mars 1982.

Transmis au contrôle de légalité le :
21 OCT. 2015

Publié ou notifié le :
21 OCT. 2015



Le Maire,



Pour le Maire empêché, le 1^{er} Adjoint
Christian Garnier en application des dispositions
l'article L 2122-17 du Code Général des
Collectivités Territoriales